

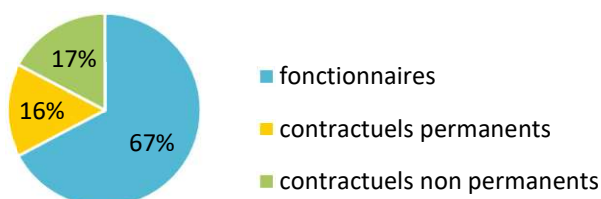
→ COMMUNE DE DRANCY

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2020. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2020 transmises en 2021 par la collectivité au Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région d'Ile-de-France.

Effectifs

→ 1 481 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2020

- > 995 fonctionnaires
- > 231 contractuels permanents
- > 255 contractuels non permanents



→ 4 % des contractuels permanents en CDI

→ 7 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité

→ Précisions emplois non permanents

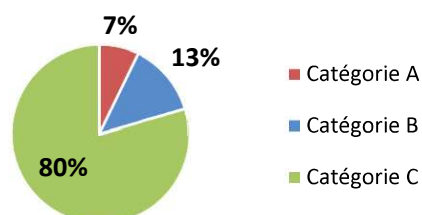
- ⇒ 3 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 5 contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2020 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

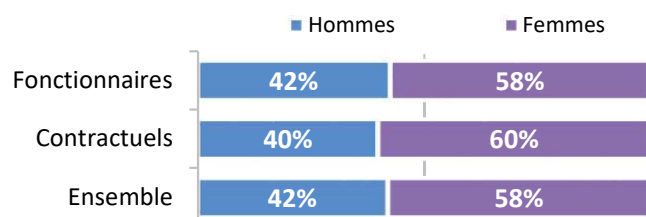
→ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	22%	16%	21%
Technique	47%	39%	45%
Culturelle	6%	13%	8%
Sportive	2%	2%	2%
Médico-sociale	11%	23%	13%
Police	3%		2%
Incendie			
Animation	10%	7%	10%
Total	100%	100%	100%

→ Répartition des agents par catégorie



→ Répartition par genre et par statut

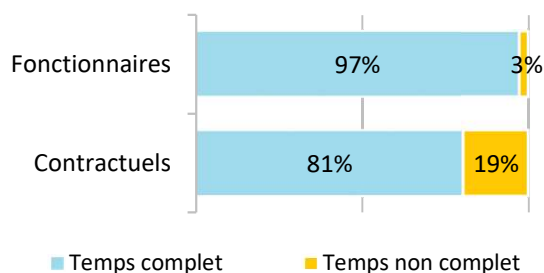


→ Les principaux cadres d'emplois

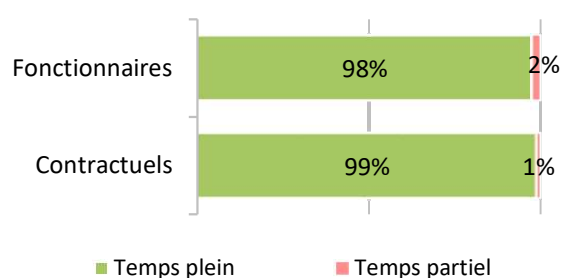
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	39%
Adjoints administratifs	14%
Adjoints d'animation	8%
ATSEM	8%
Rédacteurs	3%

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Culturelle	22%	58%
Animation	10%	35%
Administrative	1%	0%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

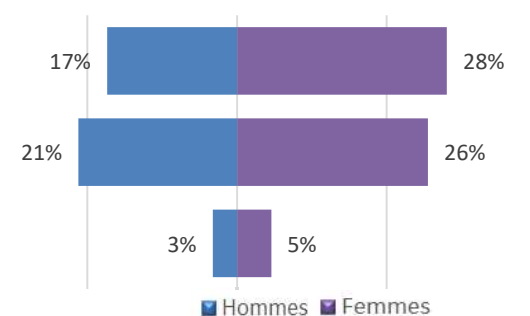
1% des hommes à temps partiel
3% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	48,87	de 50 ans et +
Contractuels permanents	40,08	
Ensemble des permanents	47,21	de 30 à 49 ans
Âge moyen* des agents non permanent		
Contractuels non permanents	37,56	de - de 30 ans

Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

➔ 1 250,44 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2020

- > 991,64 fonctionnaires
- > 169,18 contractuels permanents
- > 89,62 contractuels non permanents

2 275 801 heures travaillées rémunérées en 2020

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	87,15 ETPR
Catégorie B	123,29...
Catégorie C	950,38 ETPR

Positions particulières

- > 2 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
- > 5 agents en congés parental
- > 56 agents en disponibilité
- > 14 agents détachés au sein de la collectivité
- > 6 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

Mouvements

- ➔ en 2020, 65 arrivées d'agents permanents et 129 départs

23 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2019 ¹	Effectif physique au 31/12/2020
1 290 agents	1 226 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020

Fonctionnaires	↘	-2,3%
Contractuels	↘	-15,1%
Ensemble	↘	-5,0%

- ➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	40%
Départ à la retraite	24%
Mutation	15%
Démission	8%
Détachement	5%

- ➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	55%
Voie de mutation	20%
Remplacements (contractuels)	14%
Voie de détachement	8%
Recrutement direct	3%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2020 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019)

Évolution professionnelle

- ➔ Aucun bénéficiaire d'une promotion interne

- ➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel

- ➔ Aucun lauréat d'un concours

- ➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

- ➔ 425 avancements d'échelon et 107 avancements de grade

Sanctions disciplinaires

- ➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2020

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2020

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 59,94 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	95 817 211 €	Charges de personnel*	57 428 521 €	➔	Soit 59,94 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	35 615 577 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	2 253 084 €
Primes et indemnités versées :	4 920 716 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	617 276 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	263 784 €		
Supplément familial de traitement :	220 674 €		
Indemnité de résidence :	548 238 €		

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	50 006 €	55 560 €	38 193 €	49 867 €	28 521 €	27 799 €
Technique	62 052 €	45 484 €	38 161 €	35 102 €	28 343 €	25 547 €
Culturelle	60 019 €	12 510 €	43 405 €	44 355 €	26 402 €	3 672 €
Sportive			35 951 €	29 568 €	s	
Médico-sociale	35 409 €	25 555 €	s	11 276 €	26 910 €	31 324 €
Police			50 190 €		41 152 €	
Incendie						
Animation			38 114 €	36 893 €	26 203 €	23 645 €
Toutes filières	52 045 €	36 831 €	39 251 €	38 151 €	28 268 €	26 660 €

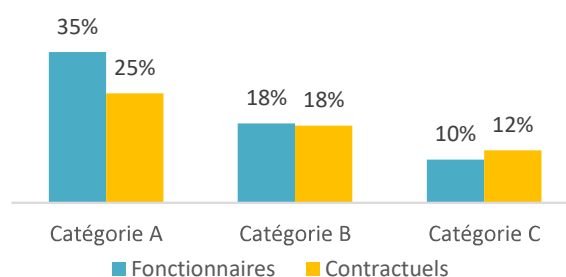
*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 13,82 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires	13,48%
Contractuels sur emplois permanents	15,83%
Ensemble	13,82%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

- ⇒ 28132 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2020
- ⇒ 98 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2020

➔ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

> en 2020, 6 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens contractuels)

Absences

➔ En moyenne, 33,4 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par fonctionnaire

> En moyenne, 9,2 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	5,43%	2,09%	4,80%	0,51%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	9,15%	2,52%	7,90%	0,51%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	9,62%	3,06%	8,39%	0,54%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

➔ Les agents ont bénéficié de 25 jours de congés au titre des droits acquis (cycles de travail antérieurs au 1er janvier 2002).

➔ 11 journées de congés supplémentaires accordées au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)

➔ 32,3 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

➔ 39 accidents du travail déclarés au total en 2020

- > 2,6 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 195 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

89 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 97 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 99 % sont en catégorie C*
- ⇒ 883 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Prévention et risques professionnels

➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
7 assistants de prévention désignés dans la collectivité
1 conseiller de prévention

➔ **FORMATION**
306 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 9 439 €
Coût par jour de formation : 31 €

➔ **DÉPENSES**
Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée

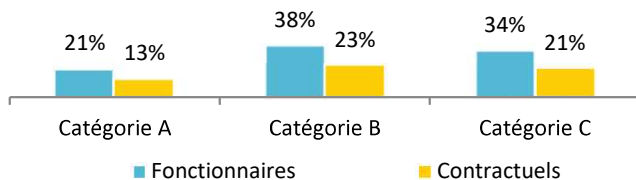
➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2020

Formation

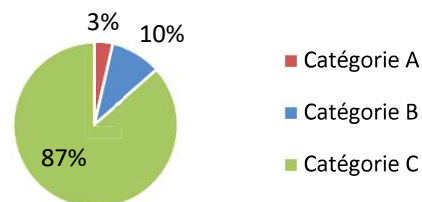
- ➔ en 2020, 31,2% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2020



- ➔ 1 372 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2020

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



- ➔ 420 510 € ont été consacrés à la formation en 2020

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	60 %
Autres organismes	38 %
Frais de déplacement	1 %

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,1 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	35%
Autres organismes	45%
Interne à la collectivité	20%

Action sociale et protection sociale complémentaire

- ➔ La collectivité participe financièrement à la complémentaire santé

Montants annuels	Santé
Montant global des participations	338 582 €
Montant moyen par bénéficiaire	468 €

- ➔ L'action sociale de la collectivité

La collectivité ne cotise pas auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales

La collectivité a mis en place des prestations sociales servies directement aux agents

(ex. : restauration, chèques vacances...)

Relations sociales

- ➔ Jours de grève

215 jours de grève recensés en 2020

- ➔ Comité Technique Local

8 réunions en 2020 dans la collectivité

Précisions méthodologiques

➔ 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2019

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2020

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2020

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2019

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2019

➔ 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2020} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)*

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2020. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2020 transmis en 2021 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : août 2021

Version 2